

ACTUALITÉS

PARIS 2024

Le logo de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2024 a été dévoilé le 9 février sur l'Arc de Triomphe. La campagne préparatoire « Je rêve des Jeux » a été abandonnée au profit de la campagne de candidature avec le site internet <http://www.paris2024.org/fr>.

Les villes concurrentes sont Los Angeles, Rome et Budapest.

CONFÉRENCE SUR « L'ENTRAÎNEMENT EN HYPOXIE »

Le CREPS de Bourgogne-Dijon organise une conférence, **mercredi 9 mars 2016 à 18h00, à l'amphithéâtre**, sur l'entraînement en hypoxie avec 2 thèmes :

- la performance sportive,
- le sport-santé et altitude.

RECHERCHES HÉBERGEURS POUR SEMAINE FÉDÉRALE

La semaine fédérale de cyclotourisme aura lieu du **31 juillet au 7 août à Dijon**. Le comité d'organisation est à la recherche de personnes pouvant accueillir chez eux, en chambre ou en camping, des participants. Si vous souhaitez devenir hébergeur : [téléchargez le formulaire sur le site internet de l'évènement](#).

FONCTIONNEMENT

MODIFICATION D'UNE ASSOCIATION, DEUX DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES

1/ Déclaration de modification ou de dissolution d'une association sur E-modification: <https://mdel.mon.service-public.fr/MD.html>.

Grâce à cette démarche, déclarez les **modifications** et **changements** intervenus dans la vie de votre association et demandez, si vous le souhaitez, la publication au Journal Officiel.

2/ Démarche auprès de l'INSEE

Toute modification concernant votre association doit être déclarée au Centre de formalités des entreprises (CFE). Si votre association reçoit des **subventions** ou des **paiements** en provenance de l'État ou de collectivités territoriales, la modification doit alors être demandée directement par courrier à la [direction régionale de l'Insee](#) compétente pour le département d'implantation de votre association en joignant une copie du document officiel qui atteste de la modification. [En savoir plus](#)

RÈGLEMENTATION

DÉCLARATION DES ÉDUCATEURS SPORTIFS

Tout éducateur sportif rémunéré doit déclarer son activité à l'administration. Pour simplifier les démarches, vous pouvez procéder en ligne sur : <https://eaps.sports.gouv.fr>

FINANCES

CAMPAGNE CNDS 2016

Tous les documents sont téléchargeables : [ICI](#).

EMPLOI

NOUVELLE AIDE A L'EMBAUCHE DANS LES PME

Du **18 janvier 2016 au 31 décembre 2016**, les embauches réalisées par les TPE ouvrent droit, sous certaines conditions, à une **prime trimestrielle de 500 euros** durant les deux premières années du contrat (soit jusqu'à 4 000 €).

Cette aide s'adresse aux associations de moins de 250 salariés, qui embauchent un salarié dont la **rémunération est inférieure ou égale à 1.3 SMIC** en :

- CDI
- CDD de 6 mois et plus
- Transformation d'un CDD en CDI
- Contrat de professionnalisation d'une durée supérieure ou égale à 6 mois.

Ce nouveau dispositif est géré par l'Agence de services et de paiement (ASP). Il n'est pas géré par l'URSSAF et ne doit pas figurer sur vos déclarations [En savoir plus](#).

CCNS MISE À JOUR AU 29/072015 : [ICI](#)